

Vaccination forcée d'une adolescente : la loi de l'omerta règne

Guillaume VALOIS • guillaume.valois@quebecormedia.com

La Commission scolaire des Samares, l'Ordre des infirmières du Québec et le Centre de santé et des Services sociaux ont avares de détails en ce qui concerne la vaccination forcée de la jeune fille.

« L'information peut devenir publique uniquement si on décide de porter une plainte devant le conseil de discipline », conclut-elle.

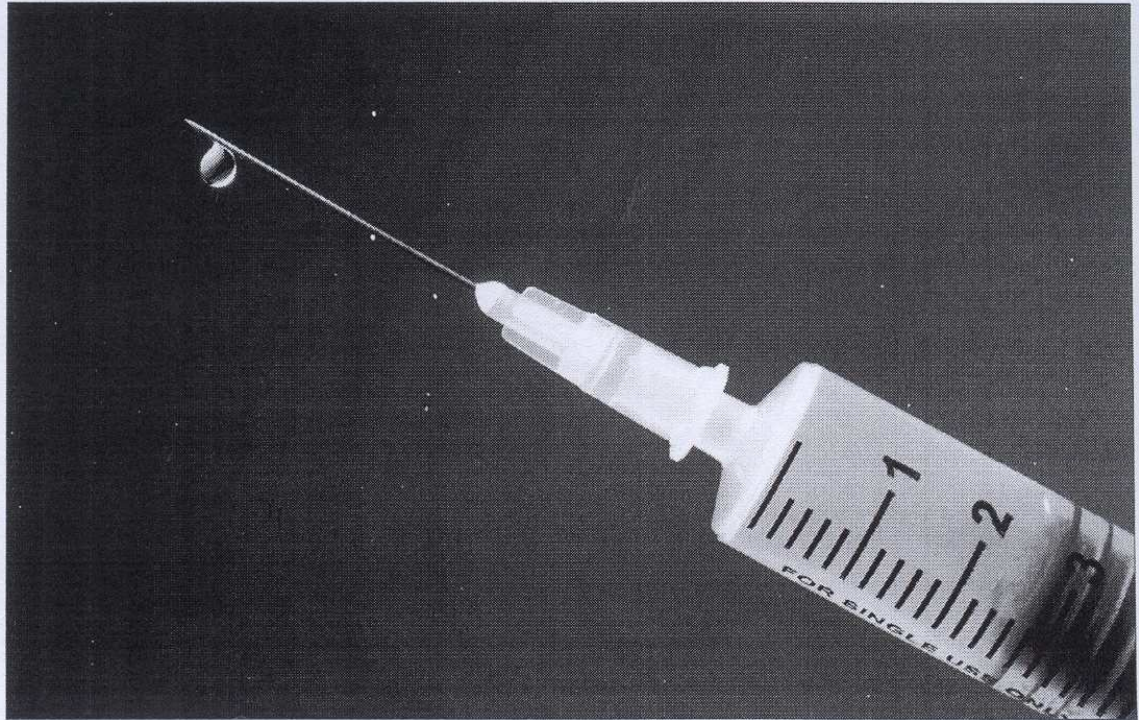
Visiblement déstabilisée devant les questions sur le sujet, Héléne Gaboury, responsable des communications pour Centre de santé et des services

sociaux du nord de Lanaudière, explique qu'elle est tenue à la confidentialité pour ces cas particulier et se refuse à tout commentaire sur la situation.

« L'école n'a rien à voir avec la vaccination. On prête les locaux parce que nos élèves sont là et qu'ils sont la clientèle visée pour la vaccination », explique d'entrée de jeu, Diane Fortin, responsable des communications pour la Commission scolaire des Samares. Malgré le fait qu'elle estime connaître le dossier, elle ajoute que cette situation relève de la santé publique et non pas de l'école secondaire de l'achigan. « La directrice n'était pas là au moment de la vaccination », a soutenu Mme Fortin lorsqu'elle fut questionnée sur les procédures prises par la direction lors de la vaccination.

L'Ordre des infirmières demeure prudent

Interrogé sur l'attitude du personnel infirmier qui aurait vacciné de force une adolescente, l'Ordre des infirmières se refuse à tout commentaire. « Les demandes d'enquête sont gardées confidentielles et je ne peux vous confirmer que l'on a reçu une demande d'enquête à ce sujet là », soutient France Bérubé, syndic adjointe de l'Ordre.



Gardasil : une vaccination qui soulève la controverse

GV. Beaucoup de controverses entourent la vaccination universelle contre le virus du papillome humain (VPH). De la possibilité d'effets secondaires graves jusqu'à la pertinence d'une vaccination universelle, la vaccination est loin de faire l'unanimité.

En 2008, Annabelle Morin décédait quelques jours après avoir reçu le vaccin Gardasil. Ayant souffert d'effets secondaires, sa mère, Line Morin n'écarte pas la possibilité que le vaccin ait contribué à sa mort.

Le coroner qui a enquêté sur la mort de la jeune fille a conclu dans son rapport qu'Annabelle était décédée d'une mort naturelle qu'on ne peut expliquer, mais il n'écarte pas la possibilité que le vaccin puisse être en cause.

Depuis ce temps, Mme Morin se questionne sur l'utilité dudit vaccin et elle n'est pas la seule à le faire. Chercheuse à l'Université McGill, l'épidémiologiste et spécialiste de la santé des femmes Abby Lippman, remettait déjà en question la vaccination universelle dans le *Journal de l'Association médicale*

« Contrairement à la polio, il n'y a pas d'épidémie de cancer du col de l'utérus, pas de crise ni de problème majeur qui justifient le sentiment d'urgence »

Abby Lippman

canadienne de décembre 2007. « Contrairement à la polio, il n'y a pas d'épidémie de cancer du col de l'utérus, pas de crise ni de problème majeur qui justifient le sentiment d'urgence », rapporte Mme Lippman. Cette dernière rappelle que le cancer du col de l'utérus arrive au 13^e rang des cancers mortels touchant les Canadiennes pour un total d'environ 400 décès par année. « L'infection au VPH se résorbe dans un délai de moins d'un an chez 70 %

des femmes atteintes, et dans moins de deux ans pour 90 % d'entre elles », ajoute Mme Lippman. Cette dernière croit que l'on surestime les liens entre le Virus du papillome humain et le cancer du col de l'utérus.

Au Canada en 2011, 1 300 nouveaux cas de cancer du col de l'utérus seront répertoriés soit sept femmes sur 100 000. Pour la même année, 350 femmes en sont décédées soit deux femmes sur 100 000.

Question de la semaine :

Faites-vous confiance à l'industrie pharmaceutique?

Envoyez-nous votre opinion avec votre nom et votre municipalité à journaljoliette@hebdoquebecor.com

Autopsie d'un Vaccin

Gardasil est un vaccin développé par la pharmaceutique Merck Frosst. Il est utilisé contre le virus du papillome humain qui serait responsable de certains cas de cancer du col de l'utérus. Il existe en ce moment deux vaccins contre le VPH autorisés par Santé Canada, le Gardasil et le Cervarix. Le Gardasil protège contre quatre types de VPH, deux qui causent 70 % de tous les cancers du col utérin et deux qui causent 90 % de toutes les verrues génitales et anales. Il est autorisé pour les femmes et les hommes de 9 à 26 ans. Le second vaccin, Cervarix, qui protège contre les deux types de VPH qui causent 70 % de tous les cancers du col utérin.

Une étudiante malade soutient avoir reçu le vaccin Gardasil contre son gré

Guillaume VALOIS • guillaume.valois@quebecormedia.com

Après avoir refusé de recevoir le vaccin Gardasil contre le virus du papillome humain, une adolescente de 14 ans aurait été victime de pression de la part du personnel infirmier s'étant déplacé à l'école secondaire l'Achigan, de Saint-Roch. Depuis, les effets secondaires s'accroissent.

La vaccination a eu lieu le 28 septembre dernier. « Nous avions été informés au préalable et avions refusé qu'elle soit vaccinée au Gardasil », raconte ElysaBeth Gagnon mère de l'adolescente. Elle ajoute qu'en général, elle « n'est pas anti-vaccin », mais qu'elle avait lu des choses inquiétantes sur le Gardasil.

Le jour de la vaccination, sa fille de 14 ans a présenté les documents requis à l'infirmière. Réalisant qu'elle n'avait pas l'autorisation pour recevoir le Gardasil, l'infirmière a commencé à vanter les bienfaits du dit vaccin durant près de 15 minutes, aux dires de l'adolescente. Après avoir réitéré son objection à recevoir le vaccin à l'infirmière, cette dernière lui aurait dit qu'elle pourrait changer d'avis plus tard. Une fois devant la deuxième infirmière, celle-ci aurait à nouveau critiqué le choix de la jeune fille. L'infirmière aurait insisté sur le fait que l'adolescente

serait la seule à ne pas recevoir le dit vaccin et ce uniquement par entêtement, raconte Mme Gagnon. « L'infirmière a précisé que le seul effet secondaire possible serait un léger mal de tête », révèle la mère de l'adolescente. Finalement, la jeune fille s'est résignée à recevoir le vaccin. « Après lui avoir injecté le vaccin, l'infirmière a suggéré à ma fille d'inscrire la preuve de vaccination sur une feuille à part pour ne pas faire de vague à la maison », s'indigne Mme Gagnon. « Ma fille a été influencée et des pressions indues ont été exercées sur elle jusqu'à ce qu'elle accepte », déplore Mme Gagnon.

Difficile de se faire comprendre

Par ailleurs, ElysaBeth Gagnon avait pris soin d'entrer en contact avec le personnel de l'école afin de les informer de son intention de ne pas faire vacciner sa fille.

L'infirmière de l'école lui aurait alors déclaré que sa fille de 14 ans était libre de décider par elle-même de se faire vacciner ou non. Elle lui aurait par la suite rétorqué qu'elle s'assurait elle-même que la jeune fille ne recevait pas le vaccin. « L'autre appel que j'ai reçu était pour m'informer que ma fille venait de perdre connaissance durant le trajet d'autobus et qu'elle était transportée par ambulance », déplore Mme Gagnon. « Nous sommes arrivés à l'hôpital à



Photo: Guillaume Valois

Depuis la vaccination au Gardasil, la jeune fille souffre de plusieurs maux.

17 heures et à 20 heures ma fille et mon conjoint

étaient de retour à la maison », détaille Mme Gagnon.

Cherchant des réponses auprès de Santé Canada, Mme Gagnon a découvert que la seule information concernant cette consultation à l'hôpital de Saint-Jérôme est que la jeune fille a quitté avant de consulter un médecin, ce qui est faux selon Mme Gagnon. « On dirait que le dossier a disparu », explique-t-elle. Une situation que la mère de l'adolescente juge inconcevable et douteuse.

Des effets secondaires atroces

Depuis la vaccination au Gardasil, la jeune fille souffre de maux de ventre et de tête, de fièvre et d'une baisse de la vue. Sa bouche s'est remplie d'abcès, elle a souffert d'une infection urinaire et a des champignons plein le cuir chevelu, selon sa mère. « Tous les médecins que j'ai rencontrés ont refusé de façon catégorique de faire le lien entre le Gardasil et les maux qui affligent ma fille », déplore Mme Gagnon.

À suivre en page 4.